



*Commune des Avironns*

Extrait N° 9 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal

-----  
Séance ordinaire du 01 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 01 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire**.

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du Conseil a été faite le **21 février 2019** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,



**Présents :** M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme CADAS Virginie – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Fredo – Mme ABELARD Isabelle – Mme ROCHE LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme ROMAINSTAL Géraldine – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette.

**Absents :** M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

**Procurations :** Mme JULLIEN Marie Josée a donné mandat à M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de **Monsieur RIVIERE Olivier** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **RIVIERE Olivier** est désigné pour en assurer les fonctions.

- Mme ABELARD Isabelle a quitté la salle après le vote de l'affaire n°3.

& &  
&

**AFFAIRE N° 9 /** Parcelle cadastrée AD 1436

- Avenant n°1 à la convention de portage avec l'EPFR.

*Hôtel de Ville*

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

.../...

Il est rappelé au Conseil sa délibération du 21 décembre 2012 par laquelle il agréait les conditions de portage et de rétrocession par l'EPFR de la parcelle cadastrée AD 1436 appartenant aux Csts Payet Roland pour une contenance cadastrale de 704 m<sup>2</sup> et un montant de 85 800,00 euros.

A l'époque, la convention destinait le bien à l'accueil des services techniques du Tévelave. Le choix d'implantation du service ayant été modifié, il y a lieu de modifier la convention initiale pour que la rétrocession du bien à la Commune ne souffre d'aucune contestation.

En conséquence, il est proposé au Conseil un avenant à la convention qui modifie la destination du bien, les autres clauses demeurent inchangées. Ainsi, dans l'attente d'une réflexion plus poussée, l'immeuble va constituer **une réserve foncière** en sachant que l'opération d'aménagement retenue ultérieurement devra répondre aux objets limitatifs suivants :

- ✓ la réalisation d'équipements collectifs ;
- ✓ ou l'organisation d'accueil de zones d'activités économiques et touristiques communales ou intercommunales ;
- ✓ ou la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat comprenant à minima 60% de logements aidés.

Le Conseil est invité à :

- **approuver** l'avenant n°1 à la convention de portage avec l'EPFR pour la parcelle cadastrée AD 1436 ;
- le cas échéant, à **autoriser** le Maire, ou en son absence, la première adjointe à signer le document contractuel correspondant.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** :

- **approuve** l'avenant n°1 à la convention de portage avec l'EPFR pour la parcelle cadastrée AD 1436 ;
- le cas échéant, **autorise** le Maire, ou en son absence, la première adjointe à signer le document contractuel correspondant.

**Et les membres ont signé.**

**Pour expédition conforme,**

Le Maire,  
  
René MONDON